

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2018

Acquisition d'une parcelle de terre près du Département d'Ille et Vilaine pour réserve foncière à La Huberdière.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZN n° 262 de 27 342 m² appartenant au Département pour un montant de 9 569.70 €, pour constituer une réserve foncière.

Modification des statuts de la Communauté de Communes Au Pays de la Roche aux Fées : ajout de compétences facultatives.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'ajouter :

- l'article 1.4 "mise en place et animation du dispositif sport-santé dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sportive"
- l'article 10 "animation, portage et suivi du SAGE et participations aux missions d'un EPTB ; gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominantes hydrauliques"

Travaux de bâtiments.

- Remplacement d'un chauffe-eau aux vestiaires sportifs.

Le Conseil Municipal, après vote (5 abstentions, soit un nombre de suffrages exprimés de 14) par 9 voix pour retient la proposition la moins-disante de l'entreprise Masson de Retiers s'élevant à 1 459.18 € soit 1 751.02 € ttc pour la fourniture et pose (avec raccordement) d'un chauffe-eau de 500 litres.

- Réfection du muret de l'escalier de la garderie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise Patrick Perrin de Coësmes s'élevant à 785 € ht soit 942 € ttc pour la remise en état du mur de l'escalier et pose de chaperons.

Location de l'appartement situé n° 3 Résidence de Bon Abri.

Le Conseil Municipal attribue le logement à Mme Brigitte Poirier à compter du 10 janvier 2018. Le montant du loyer s'élève à 347.87 €/mois.

Mise en place d'un Comité consultatif pour le projet d'extension du cimetière.

Le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes : Marie-Annick Boué, Jean-Louis Cocault, Albert Boucaud, Geneviève Ferré, Christophe Lecomte, Emilie Louvel, Eric Peltier, Laure Robert, Stéphane Thomas et Hervé Jouanolle.

Organisation des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2018 à l'Ecole Publique.

Suite à l'enquête réalisée près des parents d'élèves et sur proposition de la commission "vie scolaire", le Conseil Municipal décide par 17 voix "pour" et 2 voix "contre" de solliciter près du directeur académique l'autorisation d'organiser la semaine scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018.

De plus, le Conseil Municipal décide par 17 voix "pour" et 2 voix "contre" de proposer au Conseil d'école de fixer les horaires comme suit : 8h30-11h30 (au lieu de 9h-12h) et 13h30-16h30 afin de laisser plus de temps pour le repas des enfants déjeunant au restaurant scolaire compte-tenu des déplacements à effectuer et des deux services à assurer.

Projet Territoire à Energie Positive de la CCPRF. Désignation d'un élu référent.

Le Conseil Municipal désigne René Raison.